

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 17 octobre 2019, 17 h 15**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale

Sont absents : M. Mario Gauthier, conseiller
Mme Camille Primeau, LL. B, LL. M, greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.

L'avis de convocation a été signifié à M. Hans Gruenwald Jr., Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde et M. Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, M. Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Projet de réfection de la station de pompage SP-2 - octroi d'un contrat à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour la réalisation de travaux de mises aux normes
3. Période de questions allouée aux personnes présentes
4. Levée de la séance

Ouverture de la séance

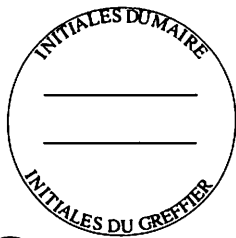
La séance est ouverte à 17 h 15 par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. La greffière adjointe, Mme Chantal Lemieux, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2019-10-339

Projet de réfection de la station de pompage SP-2 - octroi d'un contrat à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour la réalisation de travaux de mises aux normes

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services techniques et des infrastructures, l'octroi d'un contrat à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de réfection de la station de pompage SP-2, d'une somme de 80 000 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la formule de prix datée du 15 octobre 2019. Le tout payable par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 17 octobre 2019, 17 h 15**

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2019-10-340

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que la présente séance soit levée à 17 h 21.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Chantal Lemieux
Greffière adjointe